

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2649

30 octobre 2008

SOMMAIRE

Agence Immobilière Gérard S.à r.l.	127125	Lysidor	127132
Alpha Engineering S.A.	127150	MD Evolution S.A.	127118
Annimupa S.A., SPF	127132	Moody's Group Luxembourg S.à r.l.	127106
API Immobilière S.A.	127123	Oil & Gas Production Luxembourg	127118
Argor, Société Financière d'Entreprises et de Projets Industriels	127131	Paribus Cumbrian Investment S.à r.l. ...	127151
Buehl Leipzig Arcaden Luxco S.à r.l. ...	127131	Paribus GRF I Fin-Holding (Soparfi)	127117
Buehl Leipzig Arcaden S.à r.l.	127133	Paribus GRF I Sàrl	127124
Caposenn S.A.	127124	Paribus GRF I (Soparfi I)	127116
Citadel Value Advisory SA	127146	Paribus GRF I, SP Sàrl	127144
C.K. Société Immobilière S.A.	127138	Pasing Munich Arcaden S.à r.l.	127146
Crown of Jukem S.A.	127138	Patrimolux Sàrlu	127151
Euro Freight Car Finance S.A.	127152	PB PCR, SP 1 S.à r.l.	127145
FB Management S.A.	127140	Penisola Estates S.à r.l.	127139
Financière Daunou 11 S.A.	127146	Pharaoh S.A.	127132
GSO Luxembourg Onshore Funding S.à r.l.	127129	Pharaoh S.A.	127132
Industry Television Holding S.A.	127106	ProArtis S.A., SPF	127152
International Industries S.A.	127106	Royal Olympic Cruises (Luxembourg) S.A.	127116
International Sailing Boats Holdco S. à r.l.	127140	Select Travel S.A.	127116
JB Management S.A.	127145	Sofirom s.à r.l.	127125
Kleber Invest S.A.	127117	SolarCap Partners S.à r.l.	127133
Landgraf S.A.	127126	Stratocast S.A.	127139
LARA Dimitri S.A., SPF	127145	Wernelin S.A.	127137
Lasheid S.A.	127115	Wine Trade International	127125

International Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 37.603.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 9 octobre 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire, le liquidateur et le représentant du Ministère Public, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société INTERNATIONAL INDUSTRIES S.A. avec siège social à L-1724 LUXEMBOURG, 11, boulevard Prince Henri, siège dénoncé le 10 juillet 2003.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Benjamin MARTHOZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2008133519/2675/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05716. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Industry Television Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 35.070.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 9 octobre 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire, le liquidateur et le représentant du Ministère Public, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société INDUSTRY TELEVISION HOLDING S.A. , avec siège social à L-1528 LUXEMBOURG, 5, boulevard de la Foire, de fait inconnue à cette adresse.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Benjamin MARTHOZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2008133520/2675/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Moody's Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.315.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-third day of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Moody's Group UK Limited, a private limited company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 2 Minster Court, Mincing Lane, London EC3 7XB, United Kingdom, registered with the Companies House under number 06384256,

hereby represented by Laurent Thailly, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company, which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), by article 1832 of the Luxembourg civil code as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.6 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, convertible or not, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Moody's Group Luxembourg S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-a-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg civil code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as injustice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half (1/2) of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st Tuesday of the month of May, at 3 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law, who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to its/their share holding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager, or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
Moody's Group UK Limited	12,500	12,500	100%	100%
TOTAL	12,500	12,500	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred Euro).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

Class A manager:

- Carlton J. Charles, vice-president and treasurer, born in Point Fortin, Trinidad and Tobago, on 25 November 1958, residing at 8, Lone Cedar Way, Old Tappan, NJ 07675, United States.

Class B managers:

- Martinus Weijermans, director, born in s-Gravenhage, the Netherlands, on 26 August 1970, residing at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Robert van 't Hoef, director, born in Schiedam, the Netherlands, on 13 January 1958, residing at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-troisième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Moody's Group UK Ltd., une limited liability company constituée sous les lois d'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au Minster Court, Mincing Lane, London EC3 7XB, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06384256,

ici représenté par Laurent Thailly, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), par l'article 1832 du code civil Luxembourgeois ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.6 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, quelque en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts l'empêchent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, convertibles ou non, et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Moody's Group Luxembourg S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1 - Capital social souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le/les gérants aura/auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 ci-dessous du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur desdites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} mardi du mois de mai à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels

12.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant, ou en cas de pluralité de gérants, au conseil de gérance, qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

127115

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (en Euros)	% de capital social	Capital libéré
Moody's Group UK Limited	12.500	12.500	100%	100%
TOTAL	12.500	12.500	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

Gérant de classe A

- Carlton J. Charles, vice-président et trésorier, né à Point Fortin, Trinidad et Tobago, le 25 novembre 1958, résidant à 8, Lone Cedar Way, Old Tappan, NJ 07675, Etats-Unis.

Gérants de classe B

- Martinus Weijermans, directeur, né à s-Gravenhage, Pays-Bas, le 26 août 1970, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Robert van 't Hoeft, directeur, né à Schiedam, Pays-Bas, le 13 janvier 1958, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Laurent Thailly, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C, le 26 septembre 2008, LAC / 2008 / 39153. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5%: 62.50 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008133140/202/502.

(080155934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Lasheid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 57.257.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

127116

Luxembourg, le 22/10/2008.

Gaëtan de Spirlet
Administrateur délégué

Référence de publication: 2008133477/3033/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06627. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Royal Olympic Cruises (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 66.794.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 9 octobre 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire, le liquidateur et le représentant du Ministère Public, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société ROYAL OLYMPIC CRUISES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2146, LUXEMBOURG, 63-65, rue de Merl, siège dénoncé le 15 juillet 2003.

Les frais ont été mis à charge du Trésor

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Benjamin MARTHOZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2008133518/2675/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05711. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Select Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 3, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 53.439.

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2008 que les mandats de tous les administrateurs ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012, à savoir:

- Monsieur Alphonse LEY, Administrateur de sociétés, demeurant à L-1323 Luxembourg, 16, rue des Champs
- Monsieur Gilbert LENTZ, Directeur, demeurant à L-9373 Gilsdorf, 10, rue Broderbour
- Monsieur Bernard LEY, Directeur-adjoint, demeurant à L-7249 Bereldange, 6, rue des Roses
- Monsieur Jean STROCK, Administrateur de sociétés, demeurant à L-6975 Rameldange, 20, rue Am Bounert

Le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Roland FRISING, né le 4.12.1947 à PETANGE (LUXEMBOURG), demeurant à L-6914 Roodt-Syre, 44, rue d'Olingen, a été nommé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.07.2008.

Pour SELECT TRAVEL S.A.
Signature

Référence de publication: 2008133542/2664/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07677. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Paribus GRF I (Soparfi I), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 136.374.

Die Gesellschaft PARIBUS GRF I (SOPARFI I) mit Sitz in 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330, Luxembourg hatte mit Datum 16.01.2008 folgende 3 Geschäftsführer bestellt: Manager A - Rüdiger Kimpel und Manager B - Bob Faber und Manager B - Charles Meyer.

127117

Mit Beschluss vom 3. Oktober 2008 treten die B Manager Bob Faber und Charles Meyer von Ihrem Mandat zurück. Herr Rüdiger Kimpel, Manager A, bleibt alleiniger Geschäftsführer der PARIBUS GRF I (SOPARFI I) und ist somit alleine zeichnungsberechtigt für die Gesellschaft.

Im Auftrag Claudia Schiff
Managerin

Référence de publication: 2008133534/9326/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06506. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Paribus GRF I Fin-Holding (Soparfi), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.373.

Die Gesellschaft PARIBUS GRF I FIN-HOLDING (SOPARFI) mit Sitz in 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg hatte mit Datum 16.01.2008 folgende 3 Geschäftsführer bestellt: Manager A - Rüdiger Kimpel und Manager B - Bob Faber und Manager B - Charles Meyer.

Mit Beschluss vom 3. Oktober 2008 treten die B Manager Bob Faber und Charles Meyer von Ihrem Mandat zurück. Herr Rüdiger Kimpel, Manager A, bleibt alleiniger Geschäftsführer der PARIBUS GRF I FIN-HOLDING (SOPARFI) und ist somit alleine zeichnungsberechtigt für die Gesellschaft.

Im Auftrag Claudia Schiff
Managerin

Référence de publication: 2008133532/9326/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06503. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Kleber Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 129.912.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «KLEBER INVEST S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 octobre 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12657.

- que la société «KLEBER INVEST S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 129.912,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 5 juillet 2007 et publié au Mémorial C numéro 1844 du 30 août 2007; au capital social de deux cent mille Euros (200.000.- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) chacune

se trouve à partir de la date du 3 octobre 2008 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 23 septembre 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008133522/239/29.

(080155994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

MD Evolution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 121.117.

Résolution unique prise lors du conseil d'administration tenu en date du 28 août 2008

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Adrien COULOMBEL, avec effet immédiat, de sa fonction d'Administrateur au sein de la société et décide de coopter Madame Raffaella QUARATO, demeurant professionnellement au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, au poste d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur sortant dont elle terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pour MD EVOLUTION S.A.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008133526/565/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06609. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Oil & Gas Production Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.297.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth day of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared the following:

SAIPEM MARITIME ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à.r.l, a Luxembourg company with registered office at 70, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, under no. B141.486,

represented by Mr Roberto Stranieri, by virtue of a power granted by the board and the general meeting of the member of SAIPEM MARITIME ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à.r.l on the 24th September, 2008,

said resolutions of the in original initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, acting in its here above stated capacity, declared to form by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular the law of the 10th of August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law") and the present articles of association and assign the assets referred to in article 5 to the execution of the activity as described in more details in article 3 of the articles of association of the Company.

Art. 1. The Company will exist under the name of "Oil & Gas Production Luxembourg" S.à.r.l.

Art. 2. The registered office is set at the municipality of LUXEMBOURG.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The nationality of the Company may be changed only by way of unanimous vote of all members recorded by a notarial deed.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition, management, operation, utilisation, exploitation, conveyancing, transfer or sale of any right to equipment such as the topside of a floating production, storage and offloading unit (FPSO). In respect of such equipment, the Company may enter into any contractual arrangements (including contracts conveying any rights of use to the equipment, or rights to rentals in respect of the equipment, to third parties on a temporary or a permanent basis). In order to achieve this purpose, the Company can take loans, secure these, make deposits, and support subsidiary and associated companies through credits, guarantees or in any other manner. Apart from this, the Company can conduct all businesses of a commercial or entrepreneurial nature and especially financing activities, which are directly or indirectly connected with its purpose, or serve to promote/expedite the achieving of its purpose.

The Company may also enter into arrangements to hedge both, its risks in relation to assets including interest rate risk and exchange risk.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. The corporate capital is set at £ 15,000.00 (English Pound Sterlings fifteen thousand) divided into 150 (one hundred and fifty) ordinary units, each with a nominal value of £ 100 (English Pound Sterlings one hundred), each fully paid-up.

Art. 6. The units are freely transferable among the existing members. To non-members they can only be transferred in the limits foreseen by the Law.

Art. 7. The units are not redeemable. On a return of assets on a winding up of the Company or otherwise, the liquidation proceeds will be distributed to the members pro-rata to their respective share holdings.

Art. 8. The Company is managed in Luxembourg by a board of managers (gérants) being composed of at least three managers (hereafter the "Managers"), members or not, designated by the meeting of members deciding at the simple majority of the units as stipulated in article 16 of the Law for the meetings of members not modifying the articles of association or changing the Company's nationality.

The Managers may accomplish all acts of administration and disposition necessary or useful for the accomplishment of the corporate object except for those reserved by law to the decision of the members.

The mandate of the Manager(s) cannot exceed three years and they shall be re-eligible. The Manager(s) may be removed ad nutum at any time by the members in a general meeting.

All meetings of the Managers shall take place in Luxembourg. Any director may participate in a meeting of the Managers by means of telephone or other similar communications equipment and Managers participating in such a manner shall be deemed to be present in person at such meeting, provided that any Manager so participating does so from within Luxembourg.

A meeting of the Managers may be convened by a Manager at one business day's notice although this requirement may be waived if all the Managers agree.

A resolution in writing signed by all the Managers shall be as effective for all purposes as a resolution passed at a meeting of the Managers duly convened, held and constituted, provided that such a resolution shall only be effective if all Managers signing that resolution have done so in Luxembourg.

The quorum necessary for the transaction of business by the Managers shall be determined by the Managers but shall at all times consist of a majority of Managers resident in Luxembourg for tax purposes or employed full-time in Luxembourg. Signatures may appear on single documents or multiple copies of an identical resolution.

Resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the secretary and held at the registered office of the Company.

Art. 9. The Company is bound by the joint signature of two Managers.

Delegation to any Manager is subject to a previous authorization of the members general meeting.

Art. 10. The Company is not dissolved by the death, bankruptcy or insolvency of the sole member or one of the members. In the case of the death of a member, the Company will continue to run among the heirs of the sole member who passed away or, as the case may be, among the surviving members and the inheritance of the member who passed away, all this within the limits of article 189 of the Law. The Company nevertheless knows only one member per unit and the heirs will have to designate one person among themselves in order to represent them vis-à-vis of the Company.

The heirs and creditors may not, under whatever argument whatsoever, ask to have seals put on the assets and documents of the Company nor to get involved in whatever form in the activity of the administration of the Company. With reference to the exercise of their rights they have to refer to the corporate inventories and decisions of the members.

Art. 11. The financial year of the Company starts on the 1st January and finishes on 31st December of each year.

The Manager(s) shall establish the annual accounts as foreseen by the Law.

Art. 12. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) pro-rata to his/their share holding in the Company.

The board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the shares subject only to three (3) conditions: i) the board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist.

Art. 13. The general meeting of members properly constituted represents the entire body of the members. It has the most extensive powers to carry out or to ratify such acts as may concern the Company.

Each unit entitles its holder to one vote.

The annual general meeting shall be held at the registered office or at any other location in Luxembourg designated in the convening notices.

If all the members are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

An extraordinary general meeting may be convened in Luxembourg by the Manager(s).

Art. 14. In case the Company was to have only one single member, the decisions are taken by this single member and will be put in writing and will be recorded under the form of minutes.

Art. 15. The Company may have an external auditor to be appointed by decision of general meeting of members.

Art. 16. Decisions, other than those amending the articles of association of the Company or changing the Company's nationality, are only validly taken if they are approved by members representing more than half of the units. If because of absence or abstention of members, this figure cannot be obtained in a first meeting or written consultation, the members are called or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast under the condition that they concern only matters examined in the first meeting or consultation.

All amendments of the articles of association, other than the change of the Company's nationality, which requires unanimous approval, are decided at a majority of the members representing at least three quarters of the Company's capital. In no case can the majority oblige a member to increase his participation.

In case the Company has only one member, the authority of the meeting of members is attributed to the sole member and the decision of this sole member are taken in the form as foreseen in article 14.

Art. 17. The Company will be dissolved pursuant to the provisions of the Law.

Art. 18. With reference to all other points not specifically regulated by the present articles of association, reference is made to the provisions of the Law.

Transitory disposition

The first financial year of the Company starts on the day of formation of the Company and ends on December 31, 2008.

Subscription payment

All the one hundred and fifty shares representing the capital have been entirely subscribed by SAIPEM MARITIME ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à.r.l., prenamed, and fully paid up in cash, so that the amount of £ 15,000.00 is now at the disposal of the Company.

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Evaluation/Costs

The total amount of costs, expenses, remuneration or charges under whatever form, charged to the Company or to be paid by the Company that are in connection with its formation amounts to approximately 1,600.- Euros.

Extraordinary meeting of members

Thereafter the appearing members sitting in general meeting of members, considering themselves as duly called, have taken the following resolutions.

1. The Company is managed by 3 (three) Managers.
2. Are nominated Managers of the Company for a three year period with the authority as detailed in article 8 of the articles of association:
 - Mr Roberto Stranieri, director, with business address at Nieuwe Waterwegstraat 29, Schiedam, The Netherlands;
 - Mrs Anke Augsten, finance manager, with business address at 70, Grand-Rue, L-1660, Luxembourg;
 - Mr Philippe Janssens, captain, with business address at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
3. The mandate of the Managers shall expire immediately after the annual general meeting approving the annual accounts of the financial year ending on the 31st December 2010.
4. The Company's registered office is at 70, Grand Rue, L-1660, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by the French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

SAIPEM MARITIME ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois avec siège social à 70, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B141.486,

ici représentée par Monsieur Roberto Stranieri, en vertu d'un pouvoir donné par le conseil de gérance et par l'assemblée générale des associés de SAIPEM MARITIME ASSET MANAGEMENT S.à.r.l. du 24 septembre 2008,

lesquelles résolutions sous rubrique, en original après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a déclaré constituer par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après «la Société») qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après «la Loi») et par les présents statuts et affecter les biens dont question à l'article 5 des statuts ci-après, à l'exercice de l'activité plus amplement décrite à l'article 3 des statuts de la société décrite ci-après.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination sociale de «Oil & Gas Production Luxembourg» S.à.r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Néanmoins le changement de nationalité de la société ne pourra être changée que par vote unanime de tous les associés, enregistré dans un acte notarié.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, opération, l'utilisation, l'exploitation, le transfert de biens, le transfert ou la vente de tout droit d'équipement tel que «topside» de l'unité flottante de production, stockage et déchargement (FPSO).

Concernant cet équipement, la Société pourra conclure tout arrangement contractuel (y compris tout contrat transférant tous droits d'utilisation de l'équipement, ou tous droits de location concernant l'équipement à des tiers, à durée déterminée ou indéterminée). En vue de la réalisation de cet objet, la Société pourra contracter des prêts, les sécuriser, faire des dépôts, et soutenir toute succursale ou toute société associée au travers de crédits, garanties ou par tous autres moyens. En outre, la Société pourra exercer toute activité de nature commerciale ou entrepreneuriale et plus particulièrement financer des activités, qui sont directement ou indirectement lié à son objet, ou en vue de la promotion/acheminement de l'accomplissement de son objet social.

La Société pourra également conclure des arrangements en vue de sécuriser à la fois ses risques en relation avec les actifs comprenant un risque lié au taux d'intérêt et un risque lié au taux de change.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé £ 15.000.00 (quinze mille Livres Sterling), divisé en 150 (cent cinquante) parts sociales, d'une valeur nominale de £ 100 (cent Livres Sterling), chacune entièrement libérée.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues dans la loi.

Art. 7. Les parts sociales ne sont pas rachetables. En cas de retour d'actifs dans le cadre d'une mise en faillite de la Société ou en toute autre hypothèse, le produit net de la liquidation sera distribué entre les associés au prorata de leur détention respective.

Art. 8. La Société est administrée et gérée au Grand-Duché du Luxembourg par un conseil de gérance composé d'au moins trois Gérants (ci-après «les Gérants»), associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 16 de la Loi pour les assemblées non modificatives des statuts ou changeant la nationalité de la Société.

Les Gérants peuvent accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

Le mandat des Gérants ne peut excéder trois ans et est renouvelable. Les Gérants peuvent être révoqués ad nutum à tout moment par les associés en assemblée générale.

Tous les conseils de gérance devront être tenus au Grand-Duché du Luxembourg. Tout Gérant pourra participer à un conseil de gérance par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication et les Gérants participant par tel moyen sont considérés comme étant présents physiquement, pourvu que tout Gérant participant ainsi le fasse à partir du Grand-Duché du Luxembourg.

Un conseil de gérance pourra être convoqué selon avis d'un Gérant à un jour ouvrable, bien que cette demande puisse être rejetée en cas d'accord unanime de tous les Gérants.

Une résolution écrite signée par tous les Gérants produira effet quelque soit l'objet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance dûment réuni, tenu et constitué, étant entendu qu'une telle résolution ne pourra produire effet que si tous les Gérants signent cette résolution au Grand-Duché du Luxembourg.

Le quorum nécessaire pour les transactions concernant les activités de la société par les Gérants seront déterminés par les Gérants mais devra consister à chaque fois à une majorité de Gérants résidant au Grand-Duché de Luxembourg pour des raisons fiscales ou employés à temps plein au Grand-Duché de Luxembourg. Les signatures peuvent apparaître sur le même document ou sur différents exemplaires des résolutions identiques.

Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en minutes signées par le secrétaire et seront tenues au siège social de la Société.

Art. 9. La Société est engagée par la signature de deux Gérants.

La délégation à un Gérant est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la Loi. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société. Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le(s) Gérant(s) devra/devront établir les comptes annuels tel que prévu par la Loi.

Art. 12. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé / aux associés en proportion de sa / leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance est autorisé à procéder, selon qu'il le juge approprié et à tout moment au cours de l'année sociale, à verser un dividende intérimaire aux détenteurs de parts sociales ceci uniquement à trois (3) conditions: i) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires; ii) ces comptes intérimaires devront avoir été établis moins de trois (3) semaines avant la date du conseil de gérance en question; iii) les comptes intérimaires, qui peuvent être non audités, doivent faire apparaître des profits disponibles suffisants pour la distribution

Art. 13. L'assemblée générale des associés régulièrement constituée représente tous les associés de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour prendre ou faire ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale pourra avoir lieu sans convocation préalable.

Une assemblée générale extraordinaire pourra être convoquée à Luxembourg par le(s) Gérant(s).

Art. 14. Au cas où la Société viendrait à n'avoir plus qu'un seul associé, les décisions seront prises par l'associé unique et seront dressées par écrit et établies sous la forme de minutes.

Art. 15. La société pourra être surveillée par un auditeur externe qui sera nommé par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Les décisions, autres que celles modifiant les statuts ou changeant la nationalité de la Société, sont prises valablement que dans la mesure où elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Toutes les modifications des Statuts, autre que le changement de nationalité de la Société, lequel requiert l'approbation unanime des tous les associés, sont prises à la majorité des associés représentant les trois-quarts du capital social de la Société. En aucun cas la majorité ne pourra obliger un associé à accroître sa participation.

Lorsque la Société n'a qu'un seul associé, les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 14.

Art. 17. La Société sera dissoute conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 18. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Souscription-Libération

Les cent cinquante (150) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été intégralement souscrites par SAIPEM MARITIME ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à.r.l., précitée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de £ 15,000.00 (quinze mille Livres Sterling) se trouve dès à présent à la disposition de la Société.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions de l'article 183 de la Loi ont été remplies.

Evaluation-Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de 1.600.- Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, ont pris les résolutions suivantes:

1. La Société est gérée par 3 (trois) Gérants.
2. Sont nommés Gérants de la Société pour une durée de trois ans avec les pouvoirs énumérés à l'article 8 des Statuts:
 - Monsieur Roberto Stranieri, administrateur, demeurant professionnellement à Nieuwe Waterwegstraat 29, Schiedam, Pays Bas;
 - Madame Anke Augsten, manager de finances, demeurant professionnellement à 70, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg;
 - Monsieur Philippe Janssens, capitaine, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
3. Le mandat des Gérants expirera immédiatement après l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de l'exercice social, et prendront fin le 31 décembre 2010.
4. Le siège social de la Société est établi au 70, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du même comparant, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. STRANIERI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2008, Relation: LAC/2008/39527. — Reçu à 0,5%: quatre-vingt quatre euros vingt-trois cents (94,23 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2008132691/211/293.

(080155498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

API Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 113.239.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 9 octobre 2008 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 octobre 2008, que:

1, L'assemblée a décidé d'accepter la démission, avec effet immédiat, de la société Grant Thornton Luxembourg de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle a décidé de nommer la société "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376, à la fonction de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

2. L'assemblée a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Bertram Pohl comme Administrateur de la Société, en date du 9 mai 2008, en remplacement de Monsieur Marc Hayard, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

API IMMOBILIERE S.A.

Romain Schmit / François Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008133537/5710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Caposenn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 114.509.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 9 octobre 2008 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 octobre 2008, que:

1. L'assemblée a décidé d'accepter la démission, avec effet immédiat, de la société Grant Thornton Luxembourg de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle a décidé de nommer la société "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.376, à la fonction de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

2. L'assemblée a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Bertram Pohl comme Administrateur de la Société, en date du 9 mai 2008, en remplacement de Monsieur Marc Hayard, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

CAPOSENN S.A.

Romain Schmit / François Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008133539/5710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04944. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Paribus GRF I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.376.

—
Die Gesellschaft PARIBUS GRF I S.à r.l. mit Sitz in 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330, Luxembourg hatte mit Datum 16.01.2008 folgende 3 Geschäftsführer bestellt: Manager A - Rüdiger Kimpel und Manager B - Bob Faber und Manager B - Charles Meyer.

Mit Beschluss vom 3. Oktober 2008 treten die B Manager Bob Faber und Charles Meyer von Ihrem Mandat zurück. Herr Rüdiger Kimpel, Manager A, bleibt alleiniger Geschäftsführer der PARIBUS GRF I S.à r.l. und ist somit alleine zeichnungsberechtigt für die Gesellschaft.

127125

Im Auftrag Claudia Schiff
Managerin

Référence de publication: 2008133538/9326/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06514. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Wine Trade International, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 83.926.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social le 07 octobre 2008

1. La démission de l'administrateur Mr Claude SCHROEDER, demeurant 498, route de Thionville, L-5856 Alzingen, est acceptée avec effet immédiat.

Mr Pierre GOFFINET, demeurant 1, rue de la Fontaine, L-4963 Clémency, est nommé Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2013.

2. Les Administrateurs et le Commissaire sortant sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2013.

Administrateurs:

- Mr Herbert GROSSMANN, demeurant à 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Mr Dominique FONTAINE, demeurant à 53 bte 7, Square de la Lys, B-6700 Arlon.

Commissaire aux comptes:

- Mr Didier PILIER, demeurant 13b, rue de Cérroux, B-1380 Lasne.

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2008133541/792/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04510. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Agence Immobilière Gérard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7784 Bissen, 16, rue des Moulins.

R.C.S. Luxembourg B 107.225.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008131404/800662/12.

Enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2008, réf. DSO-CV00177. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080154109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Sofirom s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 104.680.

Extrait de l'AGE du 10 septembre 2008

Il résulte de l'AGE du 10 septembre 2008 que la décision suivante a été prise:

- Modification du siège social, à savoir: transfert vers

Sofirom Sàrl, Route Bigonville - 14, L-8832 Rombach

Monsieur BOSSICARD Philippe
Le Gérant

Référence de publication: 2008131541/1067/15.

Enregistré à Diekirch, le 10 octobre 2008, réf. DSO-CV00074. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080153888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Landgraf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.225.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- La société "CADET HOLDING S.A.", ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Riva Albertoli, 1, inscrite au Registro di Commercio - Cantone Ticino (Suisse) sous le numéro CH-501.3.011.316-4,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 septembre 2008.

2.- La société "TASWELL INVESTMENTS LTD", ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town (British Virgin Islands), inscrite au Registrar of Companies of the British Virgin Islands sous le numéro 140.878,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 septembre 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LANDGRAF S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la mise en valeur et la location d'immeubles pour son compte propre.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de chaque administrateur, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mercredi du mois de juin, à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-propriétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-propriétaire.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire le capital comme suit:

	Actions
1) La société "CADET HOLDING S.A.", préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) La société "TASWELL INVESTMENTS LTD", préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

1) Madame Nathalie PRIEUR, comptable, née à Trèves (Allemagne), le 8 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

2) Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né à Ettelbruck, le 26 mars 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

3) Monsieur Brunello DONATI, consultant, né à Lugano (Suisse) le 26 août 1947, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, Riva Albertolli, 1.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Troisième résolution

A été nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.", ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 33.849.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 octobre 2008, Relation: CAP/2008/3037. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000,00 à 0,50% = 155,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 octobre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008131989/236/159.

(080153989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

GSO Luxembourg Onshore Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.893.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GSO Special Situations Fund LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615, South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901 (USA), registered in the State of Delaware under the US tax identification number 30-0305406,

here represented by Maître Patrick CHANTRAIN, avocat a la Cour, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy under private seal given on 8 October 2008.

Such proxy, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company GSO Luxembourg Onshore Funding S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register ("Registre de Commerce et des Sociétés") under section B number 116.893, incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas called Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 18 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1523 of 9 August 2006 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 7 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2785 of 3 December 2007.

II. The corporate capital is set at 26,750.- EUR (twenty-six thousand seven hundred and fifty Euro), represented by 214 (two hundred fourteen) shares with a par value of 125.- EUR (one hundred and twenty-five Euro) each, subscribed and fully paid up.

III. The appearing party, duly represented, then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of 100,000.- EUR (one hundred thousand Euro) in order to raise it from its present amount of 26,750.- EUR (twenty-six thousand seven hundred and fifty Euro) to 126,750.- EUR (one hundred twenty-six thousand seven hundred and fifty Euro) by the creation and issue of 800 (eight hundred) new shares with a par value of 125.- EUR (one hundred and twenty-five Euro) each.

Subscription - payment

The 800 (eight hundred) new shares have been entirely subscribed by GSO Special Situations Fund LP, prenamed. GSO Special Situations Fund LP, represented as stated hereabove, declares to have fully paid up the shares in cash, so that the amount of 100,000.- EUR (one hundred thousand Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the first paragraph of article 6 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

The Company's corporate capital is fixed at EUR 126,750.- (one hundred twenty-six thousand seven hundred and fifty Euro), represented by 1,014 (one thousand and fourteen) shares of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid-up."

127130

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1,700,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GSO Special Situations Fund LP, une société constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, établie et ayant son siège social à 615, South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901 (USA), enregistrée dans l'Etat du Delaware sous US EIN 30-0305406,

ici par Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 octobre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société GSO Luxembourg Onshore Funding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 116.893, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1523 du 9 aout 2006 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2785 du 3 décembre 2007.

II. La capital social est fixé à 26.750.- EUR (vingt-six mille sept cent cinquante euros), représenté par 214 (deux cent quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de 125.- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

III. La comparante, dûment représentée, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 100.000.- EUR (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de 26.750.-EUR (vingt-six mille sept cent cinquante euros) à 126.750.-EUR (cent vingt-six mille sept cent cinquante euros) par la création et l'émission de 800 (huit cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 125.- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

Souscription - libération

Les 800 (huit cents) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par GSO Special Situations Fund LP, prénommée. GSO Special Situations Fund LP, représentée ainsi qu'il a été dit, déclare que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 100.000.- EUR (cent mille euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 6 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 126.750.- (cent vingt-six mille sept cent cinquante euros), représenté par 1.014 (mille quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à € 1.700.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Chantrain, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 16 OCT. 2008, Relation: EAC/2008/12974. - Reçu cinq cents euros

100.000.-à 0,5% = 500.-.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2008132304/272/112.

(080154857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Argor, Société Financière d'Entreprises et de Projets Industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 11.733.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social le 9 juin 2008

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Les Administrateurs et Commissaires sortant sont renommés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2013.

Administrateurs:

Monsieur Claude SCHROEDER, demeurant au 498, route de Thionville, L-5886, Alzingen.

Monsieur Herbert GROSSMANN, demeurant au 75, rue des Romains, L-2443, Senningerberg.

Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant 53 boîte 7, Square de la Lys, B-6700, Arlon.

Commissaires:

Monsieur Didier PILIER, demeurant 13/B, rue de Cérroux, B-1380, Lasne.

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Référence de publication: 2008133540/792/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Bruehl Leipzig Arcaden Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.429.

Extraits des résolutions et décisions prises lors du conseil des actionnaires tenue en date du 9 août 2007

Il a été décidé lors d'une vente des parts sociales,

de rayer la société Bruehl Leipzig Arcaden Sarl., B-131 146, en tant qu'associé et de rajouter Ivanhoe Europe Equities S.à r.l, B - 109 039, en tant que nouvel associé.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008133554/7446/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Lysidor, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 6.829.

Rapports et comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2008133550/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06096. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Pharaoh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 68.554.

Rapports et comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008133549/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06093. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Pharaoh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 68.554.

Rapports et comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008133546/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06091. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Annimupa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 51.482.

En date du 21 Avril 2008, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

La confirmation des administrateurs:

- Seen Albert, demeurant à L-7618, Larochette, 17, Leedebach, Administrateur à 2014
- Gokke Raymonde J., demeurant à L-7618, Larochette, 17, Leedebach, Administrateur à 2014
- Suxeskey S.A., Siège social à L-7619, Larochette, 10-12, rue de Medernach Administrateur à 2014

Et le personne chargée du contrôle des comptes:

- Nellinger Gerhard, demeurant à L-2146, Luxembourg, 74, rue de Merl, Commissaire aux comptes à 2014

Larochette, le 07 octobre 08.

Suxeskey S.A.

Signature

Référence de publication: 2008133562/757/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Bruehl Leipzig Arcaden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.146.

Extraits des résolutions et décisions prises lors du conseil des actionnaires tenue en date du 9 août 2007

Il a été décidé lors d'une vente des parts sociales,
de rayer la société Ivanhoe Europe Equities S.à r.l., B-109 039, en tant qu'associé et de rajouter Bruehl Leipzig Arcaden Luxco Sarl, B-131 429, en tant que nouvel associé.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008133556/7446/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

SolarCap Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.772.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of My.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

ABN AMRO European Investments S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register on Trade and Companies under the number B 108.185 (hereafter ABN AMRO), here duly represented by Mrs Nathalie Chevalier, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

DIF Renewable Energy B.V., a limited liability company incorporated and governed under the laws of Netherlands, having its registered office at Schipol Boulevard 269, 8th Floor, 1118 BH, Luchthaven Schipol, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce under the number 34278625, (hereafter DIF), here duly represented by Mrs Nathalie Chevalier, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Capital Riesgo Global, S.C.R. de Régimen Simplificado, S.A., a public limited company (sociedad anonima) with limited liability incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Ciudad Financiera Santander, Avenida de Cantabria, Boadilla del Monte, 28660 Madrid, Spain, registered with the Madrid Register on Trade and Companies (Registro Mercantil de Madrid) under the number M-301290 (tomo 17, 532 del libro 0, folio 134, seccion 8, hoja M-301290), (hereafter Santander), here duly represented by Mrs Nathalie Chevalier, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- That ABN AMRO European Investments S.à r.l., DIF Renewable Energy B.V. and Capital Riesgo Global, S.C.R. de Régimen Simplificado, prenamed are the soles associates of SolarCap Partners S.à r.l, a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger residing in Luxembourg on April 29, 2008, published in the Mémorial C on June 13, 2008 number 1473, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B and number 138 772 (the "Company").

- That the current capital of the Company is set at four hundred fifty thousand euros (EUR 450,000.-), represented by four thousand five hundred (4,500) shares in registered form, having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

- That the agenda of the meeting is the following:

1 To increase the corporate capital by an amount of six hundred thousand euros (EUR 600,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred fifty thousand euros (EUR 450,000.-) to one million fifty thousand euros (EUR 1,050,000.-) by the creation of six thousand (6,000) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

2 To issue six thousand (6,000) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for the new two thousand (2,000) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, by Capital Riesgo Global, S.C.R. de Régimen Simplificado, S.A , having its registered address at Ciudad Financiera Santander, Avenida de Cantabria, Boadilla del Monte, 28660 Madrid, Spain, registered with the Madrid Register on Trade and Companies (Registro Mercantil de Madrid) under the number M-301290 ("Santander"), to accept payment in full of the nominal value of such new shares amounting totally to two hundred thousand euros (EUR 200,000.-), by a contribution in cash, to allocate such new shares to Santander and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4 To accept subscription for the new two thousand (2,000) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, by ABN AMRO European Investments S.à r.l, a private limited liability company having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg registered with the Luxembourg Register on Trade and Companies under the number B 108.185, ("ABN AMRO"), to accept payment in full of the nominal value of such new shares amounting totally to two hundred thousand euros (EUR 200,000.-), by a contribution in cash, to allocate such new shares to ABN AMRO and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

5 To accept subscription for the new two thousand (2,000) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, by DIF Renewable Energy B.V., a limited liability company incorporated and governed under the laws of Netherlands, having its registered office at Schipol Boulevard 269, 8th Floor, 1118 BH, Luchthaven Schipol, the Netherlands, registered with the Chambre of Commerce under the number 34278625 ("DIF"), to accept payment in full of the nominal value of such new shares amounting totally to two hundred thousand euros (EUR 200,000.-), by a contribution in cash, to allocate such new shares to DIF and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

6 To amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

7 Pass the following resolutions at the occasion of the meeting of the shareholders following the increase of capital of the Company:

(i) To approve the resignation of Mr Thijs Bauer residing at 33 Colville Road, W11 2BT, London, the United Kingdom as Class A Manager of the Company, as with effect from 1 July 2008;

(ii) To grant Mr Thijs Bauer discharge for the performance of his mandate as Class A Manager of the Company from the date of incorporation of the Company until the 1st of July 2008;

(iii) To approve the appointment of Mr. Juhani Sillanpaa, Assistant Director, with his professional address at 250 Bishopsgate, London, EC2M 4AA, as Class A Manager for an unlimited period effective as of 1st of July 2008;

The Associates request the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Associates unanimously decide to increase the corporate capital by an amount of six hundred thousand euros (EUR 600,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred fifty thousand euros (EUR 450,000.-) to one million fifty thousand euros (EUR 1,050,000.-) by the creation of six thousand (6,000) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each., having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and payment

The Associates unanimously declare to accept the subscriptions and the payment of the new shares as follows:

- by Capital Riesgo Global, S.C.R. de Régimen Simplificado, S.A, having its registered address at Ciudad Financiera Santander, Avenida de Cantabria, Boadilla del Monte, 28660 Madrid, Spain, registered with the Madrid Register on Trade and Companies (Registro Mercantil de Madrid) under the number M-301290 ("Santander"), represented as stated hereunder, which declares to subscribe for two thousand (2,000) new shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each and to pay up them in full of the nominal value of such new shares amounting totally to two hundred thousand euros (EUR 200,000.-), by a contribution in cash;

- by ABN AMRO European Investments S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg registered with the Luxembourg Register on Trade and Companies under the number B 108.185 ("ABN AMRO") represented as stated hereunder, which declares to subscribe for two thousand (2,000) new shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each and to pay up them in full of the nominal value of such new shares amounting totally to two hundred thousand euros (EUR 200,000.-), by a contribution in cash; and

- by DIF Renewable Energy B.V., a limited liability company incorporated and governed under the laws of Netherlands, having its registered office at Schipol Boulevard 269, 8th Floor, 1118 BH, Luchthaven Schipol, the Netherlands, registered with the Chambre of Commerce under the number 34278625 ("DIF" represented as stated hereunder, which declares to subscribe for two thousand (2,000) new shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each and to pay

up them in full of the nominal value of such new shares amounting totally to two hundred thousand euros (EUR 200,000.-), by a contribution in cash.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of six hundred thousand euros (EUR 600,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate of blockage.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Associates decide to amend the article 5.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at one million fifty thousand euros (EUR 1,050,000.-), represented by ten thousand five hundred (10,500) shares in registered form, having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up".

Third resolution

The associates unanimously approve the resignation of Mr Thijs Bauer residing at 33 Colville Road, W11 2BT, London, the United Kingdom as Class A Manager of the Company, as with effect from 1 July 2008 and grant to him discharge for the performance of his mandate as Class A Manager of the Company from the date of incorporation of the Company until the 1st of July 2008.

The associates unanimously approve the appointment of Mr. Juhani Sillanpaa, Assistant Director, with his professional address at 250 Bishopsgate, London, EC2M 4AA, born on 31 October 1974 in Pori, Finland as Class A Manager for an unlimited period effective as of 1st of July 2008.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about five thousand five hundred euros (EUR 5,500).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the parties appearing, acting in her hereabove stated capacities the said person signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française (french version):

L'an deux mille huit, le dix juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

ABN AMRO European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 108.185 (ci-après ABN AMRO), dûment représentée par Madame Nathalie Chevalier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

DIF Renewable Energy B.V., une société constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Schipol Boulevard 269, 8th Floor, 1118 BH, Luchthaven Schipol, Pays-Bas, immatriculée au Chamber of Commerce sous le numéro 34278625 (ci-après DIF), dûment représentée par Madame Nathalie Chevalier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Capital Riesgo Global, S.C.R. de Régimen Simplificado, S.A., une société constituée par les lois d'Espagne, ayant son siège social à Ciudad Financiera Santander, Avenida de Cantabria, Boadilla del Monte, 28660 Madrid, Espagne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Madrid (Registro Mercantil de Madrid) sous le numéro M-301290 (tomo 17, 532 del libro 0, folio 134, seccion 8, hoja M-301290) (ci-après Santander) dûment représentée par Madame Nathalie Chevalier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes, essentielles qu'elle agit, et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- ABN AMRO European Investments S.à r.l, DIF Renewable Energy B.V., et Capital Riesgo Global, S.C.R. de Régimen Simplificado, précitées sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SolarCap Partners S.à r.l, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 29 avril 2008, publié au Mémorial C du 13 juin 2008 numéro 1473, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 138.772 (la "Société");

- le capital social de la Société est fixé à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1 Augmentation du capital social à concurrence de six cent mille Euros (EUR 600.000) pour porter son montant actuel de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) à un million cinquante mille Euros (EUR 1.050.000) par la création de six mille (6.000) parts sociales nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune;

2 Création de six mille (6.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3 Acceptation de la souscription par Capital Riesgo Global, S.C.R. de Régimen Simplificado, S.A., une société constituée par les lois d'Espagne, ayant son siège social à Ciudad Financiera Santander, Avenida de Cantabria, Boadilla del Monte, 28660 Madrid, Espagne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Madrid (Registro Mercantil de Madrid) sous le numéro M-301290 (tomo 17, 532 del libro 0, folio 134, seccion 8, hoja M-301290) (ci-après Santander), acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de ces parts s'élevant au total à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), par apport en espèces, d'attribuer ces parts sociales nouvelles à Santander et reconnaissance de la réalisation de l'augmentation de capital;

4 Acceptation de la souscription par ABN AMRO European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 108.185 (ci-après ABN AMRO), acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de ces parts s'élevant au total à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), par apport en espèces, d'attribuer ces actions nouvelles à ABN AMRO et reconnaissance de la réalisation de l'augmentation de capital;

5 Acceptation de la souscription par DIF Renewable Energy B.V., une société constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Schipol Boulevard 269, 8th Floor, 1118 BH, Luchthaven Schipol, Pays-Bas, immatriculée au Chamber of Commerce sous le numéro 34278625 (ci-après DIF), acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de ces parts s'élevant au total à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), par apport en espèces, d'attribuer ces parts sociales nouvelles à DIF et reconnaissance de la réalisation de l'augmentation de capital;

6 Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, modification de l'article 5 des statuts de la Société;

7 Proposition de passer les résolutions ci-dessous à l'occasion de l'augmentation de capital à savoir:

- approbation de la démission de Monsieur Thijs Bauer demeurant au 33 Colville Road, W11 2BT, Londres, Royaume Uni comme gérant de classe A avec effet au 1^{er} juillet 2008

- décharge à Monsieur Thijs Bauer pour l'exercice de son mandat de gérant de classe A depuis la constitution de la Société jusqu'au 1^{er} juillet 2008;

- approbation de la nomination de Monsieur Juhani Sillanpaa, Assistant Director, avec adresse professionnelle au 250 Bishopsgate, London, EC2M 4AA, à la fonction de gérant de classe A avec effet au premier juillet 2008.

Tout ceci ayant été déclaré, les parties comparantes représentées comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social à concurrence de six cent mille Euros (EUR 600.000) pour porter son montant actuel de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) à un million cinquante mille Euros (EUR 1.050.000) par la création de six mille (6.000) parts sociales nouvelles de cent euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Les Associés acceptent à l'unanimité les souscriptions et la libération des nouvelles parts sociales comme suit:

- par Capital Riesgo Global, S.C.R. de Régimen Simplificado, S.A., une société constituée par les lois d'Espagne, ayant son siège social à Ciudad Financiera Santander, Avenida de Cantabria, Boadilla del Monte, 28660 Madrid, Espagne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Madrid (Registro Mercantil de Madrid) sous le numéro M-301290 (tomo 17, 532 del libro 0, folio 134, seccion 8, hoja M-301290) (ci-après Santander), représentée comme dit ci-avant qui déclare souscrire deux mille (deux mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de les libérer intégralement en espèces pour un montant totale de deux cent mille euros (EUR 200.000,-);

- par ABN AMRO European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 108.185 (ci-après ABN AMRO représentée comme dit ci-avant qui déclare souscrire deux mille (deux mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de les libérer intégralement en espèces pour un montant totale de deux cent mille euros (EUR 200.000,-), et

- par DIF Renewable Energy B.V., une société constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Schipol Boulevard 269, 8th Floor, 1118 BH, Luchthaven Schipol, Pays-Bas, immatriculée au Chamber of Commerce sous le numéro 34278625 (ci-après DIF), représentée comme dit ci-avant qui déclare souscrire deux mille (deux mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de les libérer intégralement en espèces pour un montant totale de deux cent mille euros (EUR 200.000,-).

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de six cent mille EUROS (EUR 600.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisés, les associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à un million cinquante mille Euros (EUR 1.050.000), représenté par dix mille cinq cents (10.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'approuver la démission de Monsieur Thijs Bauer demeurant au 33 Colville Road, W11 2BT, Londres, Royaume Uni comme gérant de classe A avec effet au 1^{er} juillet 2008 et lui donnent décharge pour l'exercice de son mandat de gérant de classe A depuis la constitution de la Société jusqu'au 1^{er} juillet 2008.

Les Associés décident à l'unanimité de nommer Monsieur Juhani Sillanpaa, Assistant Director, avec adresse professionnelle au 250 Bishopsgate, Londres, EC2M 4AA, né le 31 octobre 1974 à Pori, Finlande à la fonction de gérant de classe A de la Société avec effet au premier juillet 2008.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Chevalier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 juillet 2008. LAC/2008/28979. — Reçu à 0,50%: trois mille euros (€ 3000.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 septembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008132779/202/247.

(080155230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Wernelin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.803.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 10 octobre 2008

Conseil d'Administration:

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs ainsi que celui de l'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 est composé comme suit:

- Philippe de Spoelberch, administrateur de sociétés, 6 Vijverbos, B-3150 Haacht, Président

- Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, Administrateur-Délégué
- Grégoire de Spoelberch, administrateur de sociétés, 11, avenue des Myrtilles, B-1950 Kraainem
- Christophe d'Ansembourg, administrateur de sociétés, 44, avenue Lequime, B-1640 Rhôde - St. Genèse
- Olivier Davignon, administrateur de sociétés, 59, rue du Vivier d'Oie, B-1180 Bruxelles

Commissaire aux Comptes:

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale de 2014 est la société BDO Compagnie Fiduciaire, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Fons MANGEN

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008133552/750/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04762. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

C.K. Société Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.703.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 septembre 2008

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 26 septembre 2008 au siège social, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

1. Les mandats des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Charles Kieffer, industriel, demeurant à L-8440 Steinfort, 57, route de Luxembourg (également administrateur-délégué)

- Madame Suzette Elsen, employée privée, demeurant à L-8440 Steinfort, 55, route de Steinfort

- Monsieur Charles Meyers, employé privé, demeurant à L-8440 Steinfort, 55, route de Steinfort étant arrivés à échéance, ils sont renouvelés pour une période de 6 années.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Il est notifié que Madame Josette WAGNER ne fait plus partie du conseil d'administration

2. De même, le mandat du Commissaire aux Comptes,

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social, 57, rue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg, étant arrivé à échéance, il est renouvelé pour une période de 6 années.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Steinfort, le 26 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008133570/503/29.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Crown of Jukem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 79.331.

En date du 28 Mai 2008, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

La confirmation des administrateur:

- Seen Albert, demeurant à L-7618 Larochette, 17 Leedebach, Administrateur à 2012

- Gokke Raymonde, demeurant à L-7618 Larochette, 17 Leedebach, Administrateur à 2012

- Suxeskey S.A., Siège social à L-7619 Larochette, 10-12 rue de Medernach Administrateur à 2012

Et le personne chargée du contrôle des comptes:

127139

- Neilinger Gerhard, demeurant à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl Commissaire aux comptes à 2012

Larochette, le 14 octobre 08.

Suxeskey S.A.

Signature

Référence de publication: 2008133563/757/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05519. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Stratocast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.609.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 7 octobre 2008

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de STRATOCAST SA ("la société"), il a été décidé comme suit:

1. De renouveler le mandat de Luxembourg Corporation Company SA, ayant son adresse a 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société, avec effet rétroactif au 10 mai 2007, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2012;

2. De prendre note du transfert du siège social de Luxembourg Corporation Company SA du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg vers le 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg;

3. De renouveler le mandat de T.C.G. Gestion S.A., ayant son adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société, avec effet rétroactif au 10 mai 2007, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2012;

4. De prendre note du transfert du siège social de T.C.G. Gestion S.A. du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg vers le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

5. De renouveler le mandat de CMS Management Services S.A., ayant son adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société, avec effet rétroactif au 10 mai 2007, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2012;

6. De prendre note du transfert du siège social de CMS Management Services S.A. du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg vers le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

7. De renouveler le mandat de C.A.S. Services S.A., ayant son adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes de la société, avec effet rétroactif au 10 mai 2007, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2012;

8. De prendre note du transfert du siège social de C.A.S. Services S.A. du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg vers le 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Luxembourg, le 7 Octobre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur Délégué

Signature

Référence de publication: 2008133571/710/35.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Penisola Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 80.907.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} août 2008

L'associé unique de Penisola Estates Sàrl (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Daniel Herbert Felsenthal, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat;

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008133573/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05000. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

FB Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 88.485.

En date du 9 June 2008, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

La confirmation des administrateur:

- Seen Albert, demeurant à L-7618 Larochette, 17 Leedebach, Administrateur à 2014
- Gokke Raymonde, demeurant à L-7618 Larochette, 17 Leedebach, Administrateur à 2014
- Suxeskey S.A., Siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach Administrateur à 2014
- Van den Berg, Franciscus, Gerardus, Adrianus, demeurant à Ecuador, El Quinche 325, Fernando Ayarza, Administrateur à 2014

Et le personne chargée du contrôle des comptes:

- Nellinger Gerhard, demeurant à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl Commissaire aux comptes à 2014

Larochette, le 14 octobre 2008.

Suxeskey S.A.

Signature

Référence de publication: 2008133564/757/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

International Sailing Boats Holdco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 153.450,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.025.

In the year two thousand eight, the sixth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of International Sailing Boats Holdco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company) under number B 113.025. The Company has been incorporated on November 25, 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 603 on March 23, 2006. The articles of association have been modified for the last time on December 30, 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on July 13, 2006.

There appeared:

Rhône Partners II L.P., a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, registered with the Delaware Secretary of State under number 020367366-3534147 (the Shareholder 1);

hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 3, 2008,

Rhône Offshore Partners II L.P., a limited partnership formed under the Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands registered with the Registrar of Companies, Cayman Islands under number CR-13617 (the Shareholder 2);

hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 3, 2008,

Rhône German Partners II GmbH & CO. KG a limited partnership formed under the laws of Germany, having its registered office at c/o Pöllath + Partner, Kardinal-Faulhaber-Strasse 10, 80333 Munich, Germany, registered with Amtsgericht München, Registergericht under number HRA 80159 (the Shareholder 3);

hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 3, 2008,

Rhône Coinvestment II L.P. a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., registered with the Delaware Secretary of State under number 030364805-3665510 (the Shareholder 4);

hereby represented by Michaël Meylan, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 3, 2008,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder 1, The Shareholder 2, the Shareholder 3 and the Shareholder 4 are collectively named the Shareholders.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 101,010 (one hundred one thousand and ten Euro), of which EUR 60 (sixty Euro) shall be allocated to the share premium account of the Company, in order to bring the share capital from its present amount of EUR 52,500 (fifty-two thousand five hundred Euro) represented by 2,100 (two thousand and one hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 153,450 (one hundred fifty-three thousand four hundred and fifty Euro), by way of the issue of 4,038 (four thousand thirty eight) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase and it hereby increase the share capital of the Company by an amount of EUR 101,010 (one hundred one thousand and ten Euro), of which EUR 60 (sixty Euro) shall be allocated to the share premium account of the Company, in order to bring the share capital from its present amount of EUR 52,500 (fifty-two thousand five hundred Euro) represented by 2,100 (two thousand and one hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 153,450 (one hundred fifty-three thousand four hundred and fifty Euro), by way of the issue of 4,038 (six thousand one hundred and two) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Shareholder 1 hereby declares that it subscribes to 1,298 (one thousand two hundred and ninety-eight) new shares in the share capital of the Company in the amount of EUR 32,451.28 (thirty-two thousand four hundred fifty-one euro and twenty-eight cents) and it fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 32,451.28 (thirty-two thousand four hundred fifty-one euro and twenty-eight cents which shall be allocated as follows:

(i) EUR 32,450 (thirty-two thousand four hundred fifty euro) to the nominal share capital account of the Company;

(ii) EUR 1.28 (one euro and twenty-eight cents) to the share premium account of the Company

Shareholder 2 hereby declares that it subscribes to 2,624 (two thousand six hundred and twenty-four) new shares in the share capital of the Company in the amount of EUR 65,619.43 (sixty five thousand six hundred nineteen euro and

forty-three cents) and it fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 65,619.43 (sixty five thousand six hundred nineteen euro and forty-three cents) which shall be allocated as follows:

- (i) EUR 64,600 (sixty-four thousand six hundred euro) to the nominal share capital account of the Company;
- (ii) EUR 19.43 (nineteen euro and forty-three cents) to the share premium account of the Company

Shareholder 3 hereby declares that it subscribes to 114 (one hundred and fourteen) new shares in the share capital of the Company in the amount of EUR 2,867.57 (two thousand eight hundred sixty-seven euro and fifty-seven cents) and it fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 2,867.57 (two thousand eight hundred sixty-seven euro and fifty-seven cents) which shall be allocated as follows:

- (i) EUR 2,850 (two thousand eight hundred fifty euro) to the nominal share capital account of the Company;
- (ii) EUR 17.57 (seventeen euro and fifty-seven cents) to the share premium account of the Company

Shareholder 4 hereby declares that it subscribes to 2 (two) new shares in the share capital of the Company in the amount of EUR 71.72 (seventy-one euro and seventy-two cents) and it fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 71.72 (one thousand ten euro and ten cents) which shall be allocated as follows:

- (i) EUR 50 (fifty euro) to the nominal share capital account of the Company;
- (ii) EUR 21.72 (twenty-one euro and seventy-two cents) to the share premium account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 153,450 (one hundred fifty-three thousand four hundred and fifty Euro), represented by 6,138 (six thousand one hundred and thirty-eight) shares in registered form with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,300.- (two thousand three hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés International Sailing Boats Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L - 2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.025 (la Société). La Société a été constituée le 25 novembre 2005 par acte de Me Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 603 du 23 mars 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 décembre 2005 par acte de Me Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 1355 du 13 juillet 2006.

Ont comparu:

1) RHÔNE PARTNERS II L.P., un Limited Partnership constitué et organisé selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social à CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, immatriculée auprès du secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 020367366-3534147 (Associé 1),

représenté par M^e Michaël Meylan, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 3 octobre 2008,

2) RHÔNE OFFSHORE PARTNERS II L.P., un Limited Partnership constitué et organisé selon le Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, avec siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré au registre des sociétés des Iles Caïman sous le numéro CR-13617 (Associé 2),

représenté par Me Michaël Meylan, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 3 octobre 2008,

3) RHÔNE GERMAN PARTNERS II GmbH & CO. KG, un Limited Partnership constitué et organisé selon les lois d'Allemagne, avec siège social à c/o Pöllath + Partner, Kardinal-Faulhaber-Strasse 10, 80333 Munich, Allemagne, enregistré au Amtsgericht München, Registergericht sous le numéro HRA 80159 (Associé 3),

4) RHÔNE COINVESTMENT II L.P., un Limited Partnership constitué et organisé selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social à CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 030364805-3665510 (Associé 4),

représenté par M^e Michaël Meylan, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 3 octobre 2008,

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé 1, l'Associé 2, l'Associé 3 et l'Associé 4 sont collectivement désignés comme les Associés.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 101.010 (cent un mille dix euros), dont EUR 60 (soixante euros) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société, afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 52.500 (cinquante deux mille cinq cents euros) représenté par 2.100 (deux mille cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 153.450 (cent cinquante trois mille quatre cent cinquante euros) par l'émission de 4.038 (quatre mille trente huit) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

5. Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter et augmentent par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 101.010 (cent un mille dix euros), dont EUR 60 (soixante euros) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société, afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 52.500 (cinquante deux mille cinq cents euros) représenté par 2.100 (deux mille cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 153.450 (cent cinquante trois mille quatre cent cinquante euros) par l'émission de 4.038 (quatre mille trente huit) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Souscription - Paiement

L'Associé 1 déclare souscrire à 1.298 (mille deux cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales de la Société d'un montant de EUR 32.451,28 (trente-deux mille quatre cent cinquante et un euros et vingt-huit cents) et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 32.451,28 (trente-deux mille quatre cent cinquante et un euros et vingt-huit cents) qui sera affecté comme suit:

(i) EUR 32.450 (trente-deux mille quatre cent cinquante euros) au compte capital nominal de la Société;

(ii) EUR 1,28 (un euro et vingt-huit cents) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé 2 déclare souscrire à 2.624 (deux mille six cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales de la Société d'un montant de EUR 65.619,43 (soixante-cinq mille six cent dix-neuf euros et quarante trois cents) et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 65.619,43 (soixante-cinq mille six cent dix-neuf euros et quarante trois cents) qui sera affecté comme suit:

(iii) EUR 65.600 (soixante-cinq mille six cents euros) au compte capital nominal de la Société;

(iv) EUR 19,43 (dix-neuf euros et quarante trois cents) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé 3 déclare souscrire à 114 (cent quatorze) nouvelles parts sociales de la Société d'un montant de EUR 2.867,57 (deux mille huit cent soixante sept euros et cinquante sept cents) et de les payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 2.867,57 (deux mille huit cent soixante sept euros et cinquante sept cents) qui sera affecté comme suit:

(v) EUR 2.850 (deux mille huit cent cinquante euros) au compte capital nominal de la Société;

(vi) EUR 17,57 (dix sept euros et cinquante sept cents) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé 4 déclare souscrire à 2 (deux) nouvelles parts sociales de la Société d'un montant de EUR 71,72 (soixante et onze euros et soixante douze cents) et de les payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 71,72 (soixante et onze euros et soixante douze cents) qui sera affecté comme suit:

(vii) EUR 50 (cinquante euros) au compte capital nominal de la Société;

(viii) EUR 21,72 (vingt et un euros et soixante douze cents) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"5.1. Le capital social est fixé à EUR 153.450 (cent cinquante trois mille quatre cent cinquante euros), représenté par 6.138 (six mille cent trente huit) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens & Loeff et à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.300.- (deux mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. MEYLAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41504. Reçu cinq cent cinq euros cinq cents (0,50% = 505,05.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2008133424/242/234.

(080155856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Paribus GRF I, SP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.377.

Die Gesellschaft Paribus GRF I, SP S.à r.l., mit Sitz in 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg hatte mit Datum 16.01.2008 folgende 5 Geschäftsführer bestellt: Manager A - Rüdiger Kimpel, Manager A - Dr. Johannes Stahl, Manager A - Dr. Christopher Schroeder, Manager B - Bob Faber und Manager B - Charles Meyer.

Mit Beschluss vom 3. Oktober 2008 treten die A - Manager Dr. Johannes Stahl und Dr. Christopher Schroeder und die B - Manager Bob Faber und Charles Meyer von Ihrem Mandat zurück. Herr Rüdiger Kimpel, Manager A, bleibt alleiniger Geschäftsführer der Paribus GRF I, SP S.à r.l. und ist somit alleine zeichnungsberechtigt für die Gesellschaft.

Im Auftrag Claudia Schiff
Managerin

Référence de publication: 2008133535/9326/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06510. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

PB PCR, SP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.380.

Die Gesellschaft PB PCR, SP 1 S.à r.l., mit Sitz in 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg hatte mit Datum 16.01.2008 folgende 5 Geschäftsführer bestellt: Manager A - Rüdiger Kimpel, Manager A - Dr. Johannes Stahl, Manager A - Dr. Christopher Schroeder, Manager B - Bob Faber und Manager B - Charles Meyer.

Mit Beschluss vom 3. Oktober 2008 treten die A - Manager Dr. Johannes Stahl und Dr. Christopher Schroeder und die B - Manager Bob Faber und Charles Meyer von Ihrem Mandat zurück. Herr Rüdiger Kimpel, Manager A, bleibt alleiniger Geschäftsführer der PB PCR, SP 1 S.à r.l. und ist somit alleine zeichnungsberechtigt für die Gesellschaft.

Im Auftrag Claudia Schiff
Managerin

Référence de publication: 2008133529/9326/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06498. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

JB Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 88.491.

En date du 9 June 2008, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

La confirmation des administrateur:

- Seen Albert, demeurant à L-7618 Larochette, 17 Leedebach, Administrateur à 2014
- Gokke Raymonde, demeurant à L-7618 Larochette, 17 Leedebach, Administrateur à 2014
- Suxeskey S.A., Siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach Administrateur à 2014
- Van den Berg, Johannes, Adrianus, Gerardus, demeurant à Kenya-Nairobi, Village Market, Administrateur à 2014

Et le personne chargée du contrôle des comptes:

- Nellinger Gerhard, demeurant à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl Commissaire aux comptes à 2014

Larochette, le 14 octobre 2008.

Suxeskey S.A.
Signature

Référence de publication: 2008133565/757/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05522. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

LARA Dimitri S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 79.270.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Pour la société
Madame R. Gokke
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008133557/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05506. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Citadel Value Advisory SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 85.953.

Le bilan le 1^{er} juin 2006 jusqu'au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Pour la société
Raymonde Gokke
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008133555/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06365. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Pasing Munich Arcaden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.428.

Extraits des résolutions et décisions prises lors du conseil des actionnaires tenue en date du 9 août 2007

Il a été décidé lors d'une vente des parts sociales, de rayer la société Ivanhoe Europe Equities S.à r.l., B- 109 039, en tant qu'associé et de rajouter Pasing Munich Arcaden Luxco Sàrl, B - 131 157, en tant que nouvel associé.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008133558/7446/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Financière Daunou 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.312.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of the month of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Financière Daunou 11 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary of 16 January 2007, not yet published in the Mémorial C and in the process of registration with the Trade and Companies Register at Luxembourg. The articles of incorporation have not been amended since this date.

The meeting is declared open at 11 with Mr Patrick Mouterde, financial director, residing in Paris. who appointed as secretary Mr Dominique Robyns, réviseur d'entreprises demeurant à Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Nicolas Gauzès, lawyer à Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To set the nominal value of the shares at one euro (EUR 1) by converting each existing share of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) into one point twenty-five (1.25) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) and allot all the shares to the existing shareholder, which shares shall be in registered form.

2 To set the duration of the Company for a term ending on 1 March 2057.

3 To increase the corporate capital by an amount of six million one hundred twenty-nine thousand euro (EUR 6,129,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to six million one hundred sixty thousand euro (EUR 6,160,000.-).

4 To issue six million one hundred twenty-nine thousand (6,129,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

5 To accept subscription for these new shares and accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

6 To amend article 2 and article 5, first and second paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

7 To add the following sentence at the end of the sixth paragraph of article 6 of the articles of incorporation, "The Chairman shall not have a casting vote"

8 To set the number of directors at three (3) and appoint new directors in replacement of all current directors.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to set the nominal value of the shares at one euro (EUR 1) by the conversion of each existing share of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) into one point twenty-five (1.25) shares having a nominal value of one euro (EUR 1), such new shares to be allotted to the existing shareholders in proportion of their shareholding in the Company, which shares shall be in registered form.

Second resolution

The general meeting resolved to set the duration of the Company for a term ending on 1 March 2057.

Third resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six million one hundred twenty-nine thousand euro (EUR 6,129,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to six million one hundred sixty thousand euro (EUR 6,160,000.-).

Fourth resolution

The general meeting resolved to issue six million one hundred twenty-nine thousand (6,129,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Fifth resolution

Subscription - payment

Thereupon has appeared Mr Nicolas Gauzès, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Financière Daunou 12 S.A., by virtue of a proxy as referred under (ii) hereabove.

Financière Daunou 12 S.A. declared to subscribe for three million nine hundred ninety thousand (3,959,000) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment for such new shares by a contribution in cash in an amount of three million nine hundred ninety thousand euros (EUR 3,990,000.-).

Thereupon has appeared Mr Nicolas Gauzès, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of Sabelfi, a société anonyme governed by the laws of Belgium with registered office at Etterbeek, B-1040 Brussels, boulevard Louis Schmidt 57, registered under the number 0412.795.772, by virtue of a proxy given under private seal.

Sabelfi declared to subscribe for two million one hundred seventy thousand (2,170,000) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment for such new shares by a contribution in cash in an amount of two million one hundred seventy thousand (EUR 2,170,000.-).

The amount of six million one hundred twenty-nine thousand euro (EUR 6,129,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot the six million one hundred twenty-nine thousand (6,129,000) new shares to the subscribers as described above.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 2 and article 5 first paragraph of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. two.** The Company is established for a limited period ending on 1 March 2057. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

" **Article five (first and second paragraph).** The subscribed capital is set at EUR 6,160,000.- (six million one hundred sixty thousand euro), represented by 6,160,000 (six million one hundred sixty thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

Shares shall be in registered form"

Seventh resolution

The general meeting resolved to add the following sentence at the end of the sixth paragraph of article 6 of the articles of incorporation, "The Chairman shall not have a casting vote"

Eighth resolution

The general meeting resolved not to adopt any resolution in relation with item eight (8) of the agenda.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at 65,000.- EUR (sixty five thousand Euro).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept février,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Financière Daunou 11 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la " Société "), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 janvier 2007, pas encore publié au Mémorial C et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'assemblée est déclarée ouverte à 11.00 sous la présidence de Patrick Mouterde, directeur, demeurant à Paris.

qui désigne comme secrétaire Moninique Robyns, réviseur, d'entreprises à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Nicola Gauzès, avocat à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Fixation de la valeur nominale des parts sociales à un euro (EUR 1) par conversion de chaque action existante d'une valeur nominale de un euro vingt-vingt-cinq cents (EUR 1,25) en une virgule vingt-cinq (1,25) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et allocation de ces actions aux actionnaires existants, lesquelles actions seront nominatives

2 Fixation du terme de la Société au 1 mars 2057.

3 Augmentation du capital social de la société d'un montant de six million cent vingt-neuf mille euros (EUR 6.129.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à six million cent soixante mille euros (EUR 6.160.000,-).

4 Émission de six million cent vingt-neuf mille (6.129.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

5 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par apport en espèces.

6 Modification de l'article 2 et de l'article 5 (alinéa un et deux) des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

7 Ajout de la phrase suivante à la fin du paragraphe six de l'article 6 des statuts, "Le président n'a pas de voix prépondérante"

8 Fixation du nombre d'administrateurs à trois (3) et nomination de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs actuels.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de fixer la valeur nominale des actions à un euro (EUR 1) par conversion de chaque action existante d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) en une virgule vingt-cinq (1,25) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et d'allouer ces actions aux actionnaires existants en fonction de leur participation dans la Société, lesquelles actions seront nominatives.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de fixer le terme de la Société au 1 mars 2057.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de six million cent vingt-neuf mille euros (EUR 6.129.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à six million cent soixante mille euros (EUR 6.160.000,-).

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre six million cent vingt-neuf mille (6.129.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour des présentes résolutions.

Cinquième résolution

Souscription paiement

Ensuite Mr Nicolas Gauzès s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Financière Daunou 12 S.A., en vertu d'une procuration prémentionnée sous le point (ii) ci-dessus.

Financière Daunou 12 S.A. a déclaré souscrire trois million neuf cent quatre-vingt-dix mille (3.959.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en espèces d'un montant de trois million neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 3.990.000,-).

Ensuite Mr Nicolas Gauzès s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Sabelfi, une société anonyme régie par le droit belge ayant son siège social à Etterbeek, B-1040 Bruxelles, boulevard Louis Schmidt 57, immatriculée sous le numéro 0412.795.772, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Sabelfi a déclaré souscrire deux million cent soixante-dix mille (2.170.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en espèces d'un montant de deux million cent soixante-dix mille euros (EUR 2.170.000,-).

Le montant de six million cent vingt-neuf mille euros (EUR 6.129.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les six million cent vingt-neuf mille (6.129.000) actions nouvelles aux souscripteurs tels que définis ci-dessus.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 2 et l'article 5 alinéa premier, des statuts qui seront dorénavant rédigé comme suit :

" **Article deux** . La Société est constituée pour une durée limitée prenant fin le 1 mars 2057. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts."

" **Article cinq (alinéa 1^{er} et deuxième)**. Le capital souscrit est fixé à EUR 6.160.000,- (six million cent soixante mille euros), représenté par 6.160.000 (six million cent soixante mille) actions de EUR 1 (un euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives"

Septième résolution

L'assemblée générale a décidé d'ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe six de l'article 6 des statuts, "Le président n'a pas de voix prépondérante."

Huitième résolution

L'assemblée générale a décidé de fixer le nombre d'administrateurs à trois (3) et de nommer les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs actuels pour une période se terminant lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice social se clôturant en 2007 :

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à soixante cinq mille euro (EUR 65.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MOUTERDE, M. ROBYNS, N. GAUZES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mars 2007. Relation : LAC/2007/1019. - Reçu soixante et un mille deux cent quatre-vingt-dix Euros (61.290.- €).

Le Receveur (signé): J. MULLER.

Pour copie conforme à l'original, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008133432/211/211.

(080155946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Alpha Engineering S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2670 Luxembourg, 36, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 26.570.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2008, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, LAC/2008/40430.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme «ALPHA ENGINEERING S.A.», ayant son siège social à L-2670 Luxembourg, 36, boulevard de Verdun, constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte notarié, en date du 3 septembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 371 du 19 décembre 1987. La société a été transformée en société anonyme suivant acte notarié du 17 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 93 du 27 février 1993.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 mars 2007.

Les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

127151

Luxembourg, le 13 août 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008133521/242/22.

(080155993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Paribus Cumbrian Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.924.

Die Gesellschaft Paribus Cumbrian Investment S.à r.l. , mit Sitz in 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg hatte mit Datum 19.12.2007 folgende 5 Geschäftsführer bestellt: Manager A - Rüdiger Kimpel, Manager A - Dr. Johannes Stahl, Manager A - Dr. Christopher Schroeder, Manager B - Bob Faber und Manager B - Charles Meyer.

Mit Beschluss vom 3. Oktober 2008 treten die A - Manager Dr. Johannes Stahl und Dr. Christopher Schroeder und die B - Manager Bob Faber und Charles Meyer von Ihrem Mandat zurück. Herr Rüdiger Kimpel, Manager A, bleibt alleiniger Geschäftsführer der Paribus Cumbrian Investment S.à r.l. und ist somit alleine zeichnungsberechtigt für die Gesellschaft.

Im Auftrag Claudia Schiff

Managerin

Référence de publication: 2008133527/9326/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06532. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Patrimolux Sàrlu, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 135.298.

L'an deux mille huit, le huit octobre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

La société de droit maltais AVER TRUSTEES MALTA LTD, établie et ayant son siège à Malte, 57, St Christopher Street, Valletta VLT 08, enregistrée sous le numéro C 35675,

Ici représentée par Monsieur Koen LOZIE, conseiller indépendant, demeurant à Garnich, 18, rue des Sacrifiés, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire de la comparante, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire a prouvé au moyen de l'acte de constitution que sa mandante est la seule associée de la société à responsabilité limitée PATRIMOLUX s.à.r.l.u. avec siège à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur,

constituée par acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 356 du 12 février 2008, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 135.298, et dont le comparant déclare que les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Ceci exposé, le comparant s'est constitué au nom de sa mandante en assemblée générale extraordinaire de la société prédécrite, et, après avoir renoncé à toute convocation supplémentaire, il a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Transfert de siège

Le siège de la société est transféré à L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

La première phrase de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Rodange."

Objet social

L'objet de la société est modifié de sorte que l'article 3 des statuts débutera désormais par le texte suivant:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente, la location et l'échange, la gérance et la gestion, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, les activités d'administrateur de biens et de syndic de copropriété ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière au sens le plus large.

Elle pourra effectuer l'achat, la vente et de manière générale le commerce de tous matériaux de construction.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers.»

Le reste de l'article 3 est inchangé.

Gérance - Démission

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Koen LOZIE, ici présent et ci-avant plus amplement qualifié, de sa fonction de gérant et le remercie de sa prestation, en lui accordant pleine et entière décharge.

Gérance - Nominations

Est nommée gérante technique de la société: Madame Gracinda PINTO DA COSTA, agent immobilier, née à Rio-Tinto Gondomar, Portugal, le 17 juillet 1962, demeurant à L-8363 Steinfort, Simmerfarm.

Est nommé gérant administratif de la société: Monsieur Bernard NEY, gérant de sociétés, né à Bastogne, Belgique, le 20 novembre 1960, demeurant à B-6687 Bertogne, 119, rue de Bertogne.

Pouvoirs de signature

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Intervention

A l'instant sont intervenus aux présentes Madame Gracinda PINTO DA COSTA et Monsieur Bernard NEY, ci-dessus qualifiés, lesquels ont déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société, accepter les mandats de gérance leurs conférés et estimer les résolutions ci-dessus comme leur étant dûment signifiées.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. LOZIE, B. NEY, G. PINTODA COSTA, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 9 octobre 2008. Relation: CAP/2008/3079. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13 octobre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008133336/225/60.

(080155834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

ProArtis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 33.771.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Pour la société

Raymonde Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008133553/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05442. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Euro Freight Car Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008134159/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05984. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.